

Vous souhaitez employer une assistante maternelle ou avez recours à une garde à domicile :

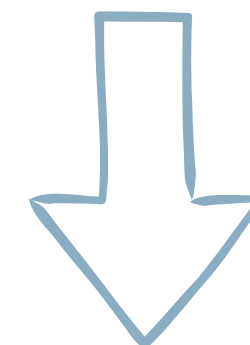
1. Faites une simulation du montant du **CMG** en suivant ce lien afin de connaître votre reste à charge : [Évaluer votre reste à charge et votre complément de libre choix du mode de garde \(CMG\) - Urssaf.fr](#)

2. Si vous êtes éligible au **CMG**, connectez-vous à votre espace Mon compte du caf.fr

Si vous n'êtes pas allocataire, [créer votre compte](#)

Dès décembre 2025, si vous êtes séparé de l'autre parent et que vous avez opté pour la résidence alternée de vos enfants, vous pouvez chacun bénéficier du **CMG** pour recourir aux services d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile.

Cliquez sur “**Déclarer un changement**”



MES DÉMARCHES



Suivre
mes démarches



Déclarer
un changement



Simuler ou demander
une prestation

2

Soit vous déclarez une séparation en cliquant sur « Situation familiale »,
 A la suite, la Caf vous demandera de renseigner quel parent à la garde des enfants ou s'ils sont en résidence alternée



CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

1
ACCES

2
SAISIE

3
RECAPITULATIF

4
FIN

Votre situation familiale

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Votre situation

Séparé(e)

Marié(e)

Depuis le

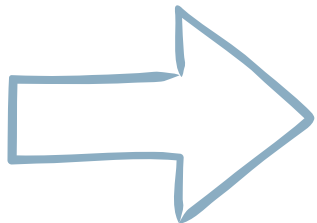
JJ/MM/AAAA

📅

Quitter

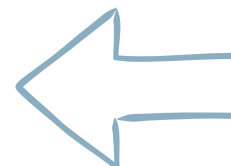
Continuer

Puis, renseignez
votre situation



3

Soit vous déclarez l'arrivée d'un enfant en cliquant sur « Enfants et autres personnes»,
A la suite, la Caf vous demandera de renseigner quel parent à la garde des enfants ou s'ils sont en résidence alternée

ENFANTS ET AUTRES PERSONNES  

SITUATION ENFANTS

1

MON PROFIL

2

SITUATION

3

RECAPITULATIF

4

FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Vous souhaitez déclarer

une arrivée ou adoption

une naissance

un départ

un décès

Quitter

Continuer

Puis, **déclarez une**
arrivée ou une adoption

